

**Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique**

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 17 MAI 1887.

Séance de l'avant-midi.

*Présents :*

- Le Surintendant, président,
- Son Eminence le cardinal Taschereau
- Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
- “ “ de Rimouski,
- “ “ de Sherbrooke,
- “ “ de Saint-Hyacinthe,
- “ “ de Chicoutimi,
- “ “ de Nicolet,
- Honorable P. J. O. Chauveau,
- “ Juge L. A. Jetté,
- P. S. Murphy, écuier.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session.

Lecture de lettres de Mgr le Vicaire apostolique de Pontiac et de M. le Dr Painchaud informant la comité qu'ils ne pourront assister à la présente session.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres, fait le rapport suivant qui est adopté :

17 mai 1887.

*Présents :*

- Son Eminence le cardinal Taschereau, président,
- Mgr l'évêque de Rimourki,
- “ “ de Sherbrooke,
- Honorable P. J. O. Chauveau.

Le sous-comité a l'honneur de faire le rapport suivant :

1° “ Fourth Dominion Catholic Reader,” by a catholic teacher, James A. Sadlier, Montreal and Toronto. Recommandé.

2° “ Abrégé complet de l'histoire sainte,” à l'usage des écoles. Deuxième cours. Par L'abbé David Gosselin. Québec, Langlais, libraire-éditeur, 1887.

3° *Id.* premier cours.

4° “ Tablettes chronologiques et alphabétiques des principaux événements de l'histoire du Canada,” par l'abbé David Gosselin. Québec, Langlais, libraire-éditeur, 1887.

La considération des ouvrages portant les numéros 2, 3 et 4, est renvoyée à une séance subséquente, parce que les membres du comité ayant reçu des ex-

emplaires de ces livres sans être avertis qu'on se proposait d'en demander l'approbation, n'en ont pas fait un examen suffisant.

Signé : † E. A. CARD. TASCHEREAU,  
Arch. de Québec.  
Président du sous-comité.

Le sous-comité chargé de l'examen de certaines questions posées par M. Lippens au sujet de l'inspection des maisons d'école-modèle ou académique dérivées par des religieux ou des religieuses, fait le rapport qui suit :

16 mai 1887.

*Présents :*

- Son Eminence le cardinal Taschereau, président,
- Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
- “ “ de Nicolet,
- Honorable P. J. O. Chauveau, Surintendant,

Aux question posées par M. l'inspecteur d'écoles Lippens, savoir :

1° L'inspecteur a-t-il le droit de visiter les établissements subventionnés tenus par des corporations ou des communautés religieuses ?

2° A-t-il le droit d'examiner tous les élèves, ou seulement ceux de l'externat, autrement dit, de la classe des commissaires ?

3° Si on refuse de recevoir sa visite, lui suffit-il de mentionner le fait dans ses bulletins ?

Le sous-comité répond négativement en ce qui concerne les écoles qui ne sont pas sous le contrôle des commissaires, référant aux articles 114 et 115 du chapitre 6e de 41 Victoria.

Signé : † E. A. CARD. TASCHEREAU,  
Arch. de Québec,  
Président.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr Nicolet, ce rapport est adopté sur la division qui suit :

POUR :—Son Eminence le cardinal Taschereau, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Chicoutimi, de Nicolet, les honorables P. J. O. Chauveau, le Surintendant, et P. S. Murphy, écuier.

CONTRE :—L'honorable juge L. A. Jetté.